



La licence pro Agroéquipements par contrats d'apprentissage ou de professionnalisation: Des métiers diversifiés et de l'embauche

☞ **Son principe :** 490 heures en centre de formation réparties sur 15 semaines avec comme unités d'enseignement (UE) :

⇒ **FORMATION COMMUNE A TOUS LES ETUDIANTS :** 300 heures

- U.E 1 : Culture scientifique (60h)
- U.E 2 : Culture technologique (90h)
- U.E 3 : Culture socio-économique (90h)
- U.E.4 : Communication et encadrement du personnel (60h)

⇒ **FORMATION INDIVIDUALISEE :** 90 heures (2 ou 3 UE au choix)

- U.E 5 : Electronique et robotique (30h)
- U.E 6 : Etude des agroéquipements (60h)
- U.E 7 : Les bases de l'agriculture (30h)
- U.E 8 : Langue vivante 2 (30h)
- U.E 9 : Multiculturalité (30h)

⇒ **Le projet d'entreprise (UE 10) :** 100 heures

⇒ **L'apprentissage en milieu professionnel (UE10) :** 5 à 6 périodes de minimum 4 semaines

☞ **L'organisation de l'apprentissage :**

- ⇒ **Des réunions/rencontres entre les entreprises et les formateurs, en présence des représentants des apprentis**
- ⇒ **Le rythme de l'alternance : 10 périodes dont 5 en CFA** avec des durées de 3-4 semaines pour celles en CFA suivies de 5 à 12 semaines (avec 5 sem. congés payés) pour celles en entreprise.

Qui contacter ?

⇒ INSTITUT SAINT ELOI – M. T. DUPAS – 36, rue Marcellin Gaudefroy – 62450 BAPAUME

☎ 03.21.07.14.20 – mel : thierry.dupas@cneap.fr

☞ Le suivi de l'apprenti :

- ⇒ Un **tuteur pédagogique**, attribué à chaque apprenti, rencontre le tuteur professionnel et l'apprenti.
- ⇒ Un **entretien avec chaque apprenti** est prévu à l'issue de chaque période en centre de formation.
- ⇒ Un **carnet de liaisons** contenant le travail réalisé par l'apprenti, son comportement et l'évolution de son autonomie au sein de l'entreprise, ainsi que son relevé d'absence.

☞ L'évaluation :

- ⇒ Des **grilles d'évaluation** identiques à celles de la formation classique, basées sur des **épreuves écrites et orales en contrôle continu**.
- ⇒ Le **projet d'entreprise avec sa synthèse écrite et sa soutenance orale**.
- ⇒ **L'entreprise remet 2 notes/an** (1 à chaque semestre). La moyenne de ces notes et du projet sera affectée d'un **coefficient 6** pour le calcul de la moyenne finale (19 coefficients au total, soit environ 30% pour la note de l'Entreprise).

☞ Sélection et principe de recrutement :

- ⇒ Télécharger le dossier de pré-sélection sur le site www.iutbethune.org, avec comme intitulé « licence professionnelle maintenance des systèmes pluritechniques, spécialité agroéquipements », et le renvoyer complété. Ensuite présélection des candidats, puis le cas échéant, **obligation de présenter avant mi-septembre un contrat signé avec une entreprise**.
- ⇒ Cas des étudiants étrangers :
 - Pour les étudiants ressortissants des 15 premiers pays inscrits de l'Union Européenne, pas de formalités particulières, simplement une demande d'immatriculation à la sécurité sociale
 - Pour les autres pays, obligation pour l'étudiant de demander un visa étudiant et/ou titre de séjour

☞ Lieu d'apprentissage :

- ⇒ Type d'entreprise : toute entreprise en lien avec l'agroéquipement (concessionnaire, constructeur, sous-traitant, organismes para-agricoles, importateur / exportateur, centre de formation...), permettant à l'apprenti d'acquérir des compétences à la hauteur du niveau de formation
- ⇒ Domiciliation de l'entreprise : **l'adresse de l'entreprise d'apprentissage doit obligatoirement se trouver sur le sol français**. Par contre il est possible ensuite d'être envoyé sur une antenne (filiale) étrangère moyennant un ensemble de formalités à compléter

☞ Réalisation du contrat :

- ⇒ Après votre pré-sélection et dès que le maître d'apprentissage est trouvé, il vous est possible de joindre **Mme Cornet** de l'IUT de BETHUNE au 03.21.63.23.11 pour envoi du contrat de travail. La confirmation et les signatures ne pourront se faire qu'après obtention du diplôme bac+2.

Qui contacter ?